



CONDITIONS DE RÉSERVATION ÉTÉ 2026

ALETSCHE BAHNEN AG (ABAG)

Préambule

Les présentes conditions de réservation s'appliquent durant la saison d'été 2026 (du 1.5.2026 au 31.10.2026). Pour la saison d'hiver (à partir du 1.11.2026), des conditions de réservation séparées s'appliquent.

1. Domaine d'application

Les présentes conditions de réservation régissent la relation contractuelle entre le CLIENT et la société Aletsch Bahnen AG (ABAG) pour les ventes effectuées via la boutique en ligne (shop.aletscharena.ch).

Les présentes conditions de réservation été 2026 s'appliquent aux prestations utilisées par le CLIENT entre le 1.5.2026 et le 31.10.2026, quelle que soit la date de réservation. Pour les prestations utilisées par le client jusqu'au 30.4.2026 ou à partir du 1.11.2026, les conditions de réservation de l'hiver 2025/2026, respectivement de l'hiver 2026/2027, s'appliquent indépendamment de la date de la réservation

Veillez en outre tenir compte des dispositions applicables concernant la protection des données, des conditions d'utilisation de la page Internet shop.aletscharena.ch ainsi que des dispositions relatives aux tarifs et aux transports, et veuillez également les lire attentivement.

2. Prestations

ABAG vend les prestations suivantes via la boutique en ligne:

- Vente de billets de remontées mécaniques
- Location de chariots à bagages sur le site d'ABAG
- Vente de bons d'achat
- Vente de produits aventure



2.1 Billets de remontées mécaniques

- 2.1.1 En règle générale, les dispositions tarifaires et de transport d'ABAG s'appliquent à la vente de billets de remontées mécaniques, dans la mesure où les présentes conditions de réservation ne contiennent pas de réglementation spéciale.
- 2.1.2 Les conditions relatives à l'échange/au remboursement des dispositions tarifaires et de transport d'ABAG sont applicables et s'appliquent également par analogie à la location de chariots à bagages et à la vente de bons et de produits d'aventure. Il est recommandé au CLIENT de souscrire une assurance accident ainsi qu'une assurance annulation.

2.2 Modes d'acquisition

La boutique en ligne d'ABAG propose les différents modes de commande suivants:

- 2.2.1 Retrait aux automates de vente ou aux points de vente:
Le produit que vous avez réservé vous est envoyé sous forme de bon. Vous utilisez ce bon, que vous recevez par e-mail, sur place à un distributeur automatique ou à l'un des points de vente des remontées mécaniques d'Aletsch à Betten Tal, Mörel ou Fiesch, en scannant le bon. Le billet que vous avez réservé y est émis gratuitement.
- 2.2.2 Chargement sur la Keycard:
Le billet que vous avez réservé est chargé sur une Keycard déjà existante et en votre possession. Pour cela, vous avez besoin du numéro figurant au dos de votre Keycard. Avec cette Keycard, vous avez désormais accès directement au domaine skiable.
- 2.2.3 Chargement sur le SwissPass:
Si vous possédez un SwissPass (titre de transport permanent des Chemins de fer fédéraux suisses), vous pouvez charger votre produit de remontées mécaniques sur le SwissPass en indiquant votre numéro de SwissPass et votre NPA dans la boutique en ligne et passer directement les tourniquets sur place.
- 2.2.4 Code-barres mobile:
Lors de la réservation de trajets simples courses, vous recevez par e-mail un bon muni d'un code-barres qui vous permet d'accéder directement à l'installation. Chargez ce code-barres sur votre téléphone mobile ou imprimez-le et scannez-le directement au tourniquet de la station.



3. Conclusion du contrat

- 3.1 ABAG confirme les mandats, les réservations et les commandes du CLIENT par une confirmation de réservation. La confirmation de réservation, les présentes conditions de réservation et la somme à verser par le CLIENT à ABAG pour les prestations (paiement) font partie intégrante de la relation contractuelle avec le CLIENT.
- 3.2 Le contrat n'est conclu qu'avec l'envoi de la confirmation de réservation par ABAG. La confirmation de réservation est envoyée par e-mail.

4. Tarifs, réservation et paiement

- 4.1 La réservation s'effectue au tarif du jour actuellement le plus avantageux disponible dans le système de réservation pour la date de voyage choisie. Les tarifs last-minute, de saison, de week-end ou les prix promotionnels spéciaux disponibles dans la base de données sont pris en compte lors de la réservation.
- 4.2 Les prestations résultent de la description de l'offre sur Internet et de la confirmation de la réservation.
- 4.3 Immédiatement après la confirmation de la réservation, le CLIENT reçoit une confirmation écrite de la part d'ABAG. La confirmation de réservation mentionne les prestations comprises dans le prix. La réservation n'est valable qu'après réception de la confirmation de réservation.
- 4.4 Le CLIENT paie le prix confirmé par le système de réservation dans son intégralité à ABAG par carte de crédit.

5. Revente

La revente de prestations réservées auprès d'ABAG à des tiers à des prix plus élevés ou plus bas est interdite. Dans ces cas, ABAG est en droit d'annuler la réservation, en particulier si le CLIENT a donné de fausses informations sur le type de réservation ou le paiement lors de la cession/vente à un tiers.



6. Responsabilité

- 6.1 Pour les prestations de la société ABAG, ABAG ne pourra être tenue pour responsable que des dommages dus à un comportement intentionnel ou à une négligence grave; toute autre responsabilité est exclue, dans la mesure où la loi l'autorise. La responsabilité pour les auxiliaires est entièrement exclue, dans la mesure où la loi l'autorise.
- 6.2 ABAG décline également toute responsabilité notamment si le non-exécution du contrat ou son exécution incorrecte est due aux causes suivantes:
- à des manquements et au comportement du CLIENT;
 - à des manquements et au comportement de tiers qui ne sont pas impliqués dans la fourniture de la prestation;
 - à des cas de force majeure ou à des événements imprévisibles ou inévitables.
- 6.3 La responsabilité pour d'éventuels dommages causés par le produit est régie par la loi sur la responsabilité du fait des produits.
- 6.4 ABAG décline en outre toute responsabilité, dans la mesure où la loi le permet:
- en cas de disparition d'effets personnels, d'objets de valeur, d'argent liquide, de bijoux, d'équipements photo et vidéo, etc.;
 - en cas de perte, de vol, de détérioration ou d'utilisation abusive de chèques, de cartes de crédit, etc.;
 - pour les modifications de programme dues au non-respect des horaires des compagnies de train, de bus, de bateau ou d'aviation, etc.;
 - pour des manifestations et des excursions dans la région de l'Aletsch Arena que le CLIENT n'a pas réservées auprès d'ABAG.
- 6.5 Par ailleurs, les directives en matière de responsabilité des dispositions tarifaires et de transport en vigueur au moment de l'utilisation de la prestation sont applicables.



7. Tribunal compétent

Toutes les relations juridiques entre ABAG et le CLIENT sont exclusivement régies par le droit matériel suisse, à l'exclusion des éventuelles dispositions sur les conflits de lois. Le for exclusif est Brigue.